

sur le commerce équitable : commerce  
équitable et développement durable

fair trade and sustainable development

sobre el comercio justo: El comercio justo y los  
objetivos del desarrollo sustentable

19 –21 / 6/ 2006 Montréal, Québec, Canada

## Coton équitable et développement durable au Mali : une étude exploratoire

**Youssouf SANOGO**

**Chaire de recherche du Canada en développement des collectivités  
CECI-UNITERRA**

*Colloque organisé par*

**La Chaire de responsabilité sociale et de développement durable**

<http://www.crsdd.uqam.ca>

École des Sciences de la Gestion (ESG), Université du Québec à Montréal (UQÀM)

*En collaboration avec*

Le Centre de recherche sur les innovations sociales

La Chaire de coopération Guy-Bernier

La Chaire du Canada en développement des collectivités,

Le Groupe de recherche en écologie sociale

*Avec l'appui financier du :*

Conseil de recherche en sciences humaines (CRSH) et du Centre de recherches sur les  
innovations sociales (CRISES)



## Coton équitable et développement durable au Mali : une étude exploratoire

### Résumé

Notre communication porte sur une étude exploratoire que nous avons menée, de décembre 2005 à janvier 2006, sur les filières de coton équitable du Mali. Deux filières y existent: la filière de coton équitable dans la région de Kita, et la filière de coton biologique et équitable dans la région de Bougouni. Il s'agissait de comprendre leur opérationnalisation sur le terrain et leur contribution au développement durable des collectivités impliquées. Les résultats obtenus démontrent que les acquis en développement durable dans les deux filières résident surtout dans les facteurs qui font la cohérence et la viabilité des systèmes de production et de commercialisation mis en place. Quant aux faiblesses relevées, elles révèlent les limites en gestion des activités de production et de commercialisation du coton produit, et en gouvernance locale démocratique dans un contexte de décentralisation politique et économique. Des pistes d'amélioration sont proposées pour consolider les acquis en développement durable des collectivités concernées. Des perspectives de recherche sont également dégagées en tenant compte des mutations politiques, agronomiques et socioéconomiques induites par les filières, de la libéralisation annoncée du secteur du coton, et de la privatisation future de la compagnie malienne pour le développement des textiles.



## **Introduction**

Ce rapport rend compte d'une étude exploratoire que nous avons menée sur le coton équitable et le développement durable au Mali, du 15 décembre 2005 au 31 janvier 2006. C'était dans le cadre d'une collaboration entre la Chaire de recherche du Canada en développement des collectivités de l'Université du Québec en Outaouais et le Centre canadien d'étude et de coopération internationale, avec l'appui de la Chaire de responsabilité sociale et de développement durable de l'Université du Québec à Montréal.

À la suite de Assogba (2000), Coméliau et al. (2002?), Favreau (2003), Cary (2004) et Nahapétian (2004), on pourrait dire que les concepts de développement durable et de commerce équitable sont fondés sur les mêmes principes; ceux d'économie solidaire, de justice sociale et de bonne gestion des ressources naturelles. Ils impliquent, tous les deux, la réalisation d'activités de développement intégrant à la fois des aspects économiques, sociaux et écologiques. Il s'agit surtout de construire le présent sans compromettre l'avenir. Au Mali, ces principes expliquent l'engouement de plus en plus grand pour la promotion du coton équitable, considéré comme un produit susceptible de susciter le développement durable des collectivités. Ainsi, depuis 2003, des programmes de coton équitable y existent dans deux régions : la région cotonnière de Kita dans l'ouest, et celle de Bougouni dans le sud.

Avec une production moyenne fluctuant entre 500000 et 600000 tonnes par an, le Mali occupe le deuxième rang en Afrique, derrière l'Égypte, pour sa production de coton. Il est avec le Burkina Faso, le Cameroun, le Sénégal et le Bénin, les premiers pays à faire du coton équitable. Ses premières expériences remontent à la campagne agricole de 2003-2004. L'introduction du coton équitable y trouve son explication dans trois facteurs. D'abord, il y a les crises socioéconomiques occasionnées par les subventions agricoles que certains pays du Nord (notamment les États-Unis d'Amérique) accordent à leurs producteurs du coton: chute des cours au marché mondial, déficits budgétaires dans les pays du Sud, mouvements syndicaux des producteurs agricoles, tensions sociales, etc. Ensuite, il y a les conséquences de la mauvaise gestion de la compagnie malienne pour le développement des textiles (CMDT). Enfin, il faut considérer les risques écologiques et sanitaires liés à une utilisation continue des engrains

chimiques dans les champs de coton. En regard de tous ces facteurs, le coton équitable se révèle une alternative de production et de commercialisation qui permette de faire face aux conséquences des crises socioéconomiques et risques écologiques dans les collectivités concernées (Arteta, 2003; Amehou, 2005; Max Havelaar, 2005; Helvetas-Mali, 2005 et 2006; Lathieyre, 2006).

Notre étude consistait justement à explorer l'expérience du coton équitable au Mali, comprendre son opérationnalisation sur le terrain, relever ses acquis et faiblesses, afin de mieux cerner sa contribution au développement durable des collectivités impliquées. Quatre objectifs étaient poursuivis: identifier les filières de coton équitable au Mali; caractériser les techniques agricoles utilisées; caractériser les pratiques de commerce équitable du coton produit; et déterminer la contribution des différentes techniques et pratiques au développement durable des collectivités impliquées. Nous vous en présentons ici un rapport plutôt succinct en 7 parties : 1) introduction; 2) coton équitable au Mali : une alternative pour le développement durable des collectivités; 3) commerce équitable du coton et développement durable: des ententes pour un développement alliant l'économique, le social et l'écologique; 4) résultats : analyse et interprétation des informations recueillies; 5) perspectives de recherche; 6) conclusion; 7) références bibliographiques.

## **2. Coton équitable au Mali : une alternative pour le développement durable des collectivités**

Le coton équitable suscite beaucoup d'espoir au Mali, non seulement chez les producteurs de coton mais aussi à la CMDT, voire au sommet de l'État. Les responsables nationaux espèrent, à travers cette alternative, faire face aux crises consécutives à la chute des cours sur le marché mondial et à la libéralisation du secteur du coton, prévue en 2008 selon les accords convenus entre l'État et les bailleurs de fonds des programmes d'ajustement structurel dans lesquels le pays est engagé depuis les années 1980. Pour les producteurs, le coton équitable offre l'occasion de vendre enfin leurs productions à un prix équitable et de permettre à leurs collectivités de s'engager dans un développement durable (Max Havelaar, 2005 et Helvetas-Mali, 2005).

Deux filières de coton équitable existent présentement au Mali: la filière de coton équitable de la région de Kita, et la filière de coton biologique et équitable de la région de Bougouni (Max Havelaar, 2005 et Helvetas-Mali, 2004). Toutes les deux ont été mises en œuvre sur initiative des démembrements de l'association Max Havelaar, en collaboration avec des partenaires travaillant dans le domaine du coton au Mali. L'association Max Havelaar France est présente dans la filière de la région de Kita, et l'association Max Havelaar Suisse dans celle de la région de Bougouni. Ces deux associations sont membres de la *Fairtrade Labelling Organization (FLO)*, une organisation internationale européenne qui fixe les standards du commerce équitable et accorde la certification équitable.

La filière de coton équitable de la région de Kita est un programme qui a démarré au cours de la campagne agricole 2003-2004. Elle est l'œuvre de la CMDT et du *Groupe Développement agro-industriel du Sud* (Groupe Dagris), appuyés par l'association Max Havelaar France (Touré, 2004 et 2005). Déjà 12 coopératives y sont impliquées, et la production de coton équitable augmente très vite : de 130 tonnes de coton graine en 2003-2004 on est passé à 885 tonnes en 2004-2005. Pour la campagne agricole 2005-2006, 5000 tonnes sont prévues. Quant à la filière de coton bio-équitable de la région de Bougouni, elle a été lancée en 2004 à la suite d'un programme de coton biologique dont la phase expérimentale s'est déroulée de 1998 à 2002. Trois organismes suisses y collaborent : l'ONG Helvetas-Mali, l'association Max Havelaar suisse et la compagnie Reinhart Inc. qui travaillent avec l'appui de la CMDT (Helvetas-Mali, 2005 et 2006)<sup>1</sup>. C'est un programme dont la spécificité est qu'il joint l'aspect équitable du commerce au caractère biologique de la production agricole. Le nombre de producteurs n'y a cessé de croître depuis la phase biologique : 174 en 2002, 385 en 2003, 588 en 2004, et 1748 en 2005. La filière compte, de nos jours, 116 villages dont 16 coopératives de producteurs.

### **3. Commerce équitable du coton et développement durable: des ententes pour un développement alliant l'économique, le social et l'écologique**

Dans l'un ou l'autre programme, les ententes sont établies autour de la production et de la commercialisation du coton. Ce sont les règles et exigences consignées dans ces ententes qui

---

<sup>1</sup> Voir aussi le site : <http://www.helvetas-mali.org/index.html>

font du commerce équitable du coton un véritable outil de développement durable. Au Mali, les coopératives de producteurs du coton équitable, la CMDT, l'ONG Helvetas-Mali, le Groupe Dagriss, les associations Max Havelaar, la FLO, entre autres, sont engagés à respecter deux ententes : les standards FLO pour le commerce équitable du coton, et la charte de qualité du coton malien en commerce équitable. Du respect de ces ententes, dépend la certification équitable : l'obtention ou le maintien du label équitable pour le coton produit.

- **Standards de la Fairtrade Labelling Organization** : Ils regroupent les exigences de production et de commercialisation que les organisations et les producteurs impliqués dans le commerce équitable doivent respecter. De façon générale, ces standards sont inspirés des principes et conventions internationalement reconnus comme base du droit du travail, notamment ceux de l'Organisation internationale du travail (OIT). Ils pourraient aussi être renforcés par la législation nationale en la matière. Dans l'ensemble, les règles et exigences des standards visent la protection de l'environnement, le développement socioéconomique des villages impliqués, la promotion de la gouvernance démocratique au sein des organisations paysannes, et la lutte contre le recours au travail forcé et à la main d'œuvre infantile.

Dans le cas du coton équitable, les standards FLO recommandent l'établissement de relations commerciales plus directes avec des partenaires acquis aux principes du commerce équitable et de développement durable. Ceux-ci doivent notamment accepter d'acheter le coton produit à un prix équitable, et de payer des primes aux producteurs : prime équitable pour le coton équitable; primes biologique et équitable pour le coton bio-équitable. Ces prix et primes équitables sont fixés en tenant compte des coûts de production sur le terrain, sur la base des données recueillies avec la participation des producteurs eux-mêmes. Le prix équitable est payé aux producteurs alors que la prime est versée aux coopératives pour des investissements socioéconomiques au bénéfice de l'ensemble de la communauté (Helvetas-Mali, 2005)<sup>2</sup>.

- **Charte sur la qualité du coton malien en commerce équitable** : Communément appelée *Charte de qualité*, elle définit les techniques agricoles à respecter pour préserver au mieux l'environnement et obtenir une fibre de qualité, c'est-à-dire appartenant au moins à l'un des cinq

---

<sup>2</sup> Voir aussi : Fairtrade Labelling Organisations International (non daté). *Standards du commerce équitable pour le coton*, (Document de travail de la CMDT).

grades de tête : *Sarama, Juli S., Néré, Juli, et Kati*<sup>3</sup>. Son application est une responsabilité partagée entre les agents agricoles et les coopératives de producteurs. La tâche des producteurs est de produire un coton de grande qualité : coton blanc (sans coloration), sans débris de polypropylène dans la fibre, non chargé de débris végétaux ou d'autres saletés, non collant notamment par l'action des déjections des insectes ravageurs. En revanche, les agents agricoles, qu'ils relèvent de la CMDT ou de bureaux privés (Agrimultiservices et SETADE<sup>4</sup>), doivent donner aux producteurs un encadrement approprié leur permettant de produire, récolter et transporter le coton sans détériorer sa qualité<sup>5</sup>.

• **Certifications :** C'est la certification qui permet aux producteurs de vendre leurs productions dans les conditions commerciales équitables. Elle permet aussi aux partenaires commerciaux et aux clients de savoir que le coton et les produits textiles vendus respectent les normes du commerce équitable. Pour mériter une certification, les producteurs de coton doivent respecter les ententes établies. L'obtention des labels "équitable" et "biologique" en dépend. Au Mali, deux certifications existent: la certification équitable donnée par la *Fairtrade Labelling Organization*, et la certification biologique accordée par *Écocert International*, une agence européenne de certification biologique. Chacune de ces organisations procède par des inspections sur le terrain. Les certifications sont payantes : la certification équitable coûte environ 1950000 FCFA (3000 Euros) pendant que la certification biologique est de 400000 FCFA (500 Euros) par an (Helvetas-Mali, 2006)<sup>6</sup>. Nous savons que les programmes de coton équitable et de coton bio-équitable, appuyés par les associations Max Havelaar, ont exceptionnellement pris en charge les frais de certification des deux premières années. Mais, dans les prochaines années, ce sera aux coopératives de les payer. Pourront-elles respecter cette exigence? Telle est la question.

---

<sup>3</sup> Le coton est classé selon sa qualité. Dans l'ordre, il y a les grades de têtes (*Sarama, Juli S., Néré, Juli et Kati*), les grades moyens (*Kati C., Liba, Liba C*), et les grades inférieurs (*Kola et Bata*).

<sup>4</sup> Dans la filière du coton équitable de la région de Kita, l'encadrement est assuré par les agents de la CMDT, alors que dans la filière du coton bio-équitable de la région de Bougouni cette responsabilité revient à des organismes privés d'agronomes et de techniciens agricoles, recrutés par Helvetas-Mali.

<sup>5</sup> Les informations sur la charte sont tirées de : CMDT (non daté). *Charte sur la qualité du coton malien en commerce équitable*, Bamako, Mali, (document de travail).

<sup>6</sup> Certains renseignements sur la certification figurent dans : Fairtrade Labelling Organisations International (non daté). *Contrat de producteur FLO*, (document de travail de la CMDT).

#### **4. Résultats : analyse et interprétation des informations recueillies**

Dans chacune des deux régions de coton équitable, nous avons visité trois villages. Du 03 au 06 janvier 2006, nous avons visité les villages de Dougourakoroni, Batimakana et Kiniéfeto, dans la région de Kita. Du 16 au 19 janvier 2006, nous étions dans les villages de Yanfolila, Djéguénina et Sibirila, dans la région de Bougouni. Nous avons procédé par une approche qualitative basée sur des entretiens, des observations sur le terrain et la recherche documentaire. Six thèmes transversaux y ont fait l'objet de nos investigations: coton équitable et développement durable; coopératives des producteurs de coton équitable; dialogue autour de la production et de la commercialisation du coton équitable; réseaux du coton équitable; renforcement des capacités locales; genre et développement.

Pour mieux cerner la contribution de la production et de la commercialisation du coton équitable au développement durable des collectivités, nous avons axé notre analyse et notre interprétation des informations recueillies sur deux aspects. Le premier aspect, ce sont les acquis des différents programmes par rapport au développement durable, c'est-à-dire un développement à la fois économique, social et écologique qui améliore les conditions de vie des producteurs. Dans cette optique, c'est l'impact des activités agricoles et commerciales sur la dynamique socioéconomique et la gestion écologique des collectivités qui a attiré notre attention. Le deuxième aspect concerne les faiblesses du système en rapport avec le développement durable. Celles-ci englobent les difficultés, blocages et obstacles rencontrés non seulement dans le processus de production agricole, mais aussi dans les initiatives socioéconomiques. Nous avons continué en proposant des pistes d'amélioration et en dégageant des perspectives de recherche. Nous y prenons en compte la libéralisation future du secteur du coton au Mali et la privatisation prochaine de la CMDT en 2008.

##### *4.1. Acquis en développement durable : le système de production et de commercialisation du coton équitable*

Les acquis relevés mettent en relief la cohérence des systèmes de production et de commercialisation du coton équitable (ou bio-équitable) des deux programmes et leur viabilité

par rapport au développement durable: structuration des producteurs en coopératives, respect des engagements par les partenaires, partage d'informations et de savoirs par les partenaires, gestion des ressources naturelles, justice commerciale, renforcement de la dynamique socioéconomique.

- **Structuration des producteurs :** Les producteurs de coton sont organisés en coopératives, *condition sine qua non* pour adhérer aux programmes équitables. Dans la zone de coton équitable, les coopératives sont, à leur tour, regroupées en faîtières communales. Bientôt, des faîtières régionales et une fédération nationale seront également créées. Dans la zone du coton bio-équitable, les coopératives forment une fédération : le Mouvement biologique malien (MOBIOM). Créé en 2002, ce mouvement vise essentiellement le développement de l'agriculture biologique au Mali, la défense des intérêts des producteurs, et la promotion du commerce équitable.
- **Respect des engagements par les partenaires :** Quatre types de partenariats se dégagent: partenariats de production, partenariats de recherche, partenariats de commercialisation, partenariats de financement. Ils sont tous aussi complémentaires qu'utiles, et leur bon fonctionnement a été jusque-là essentiel pour la réussite des réalisations socioéconomiques et le renforcement de la dynamique socioéconomique des villages visités.
- **Partage d'informations et de savoirs entre partenaires :** Régulièrement des campagnes de sensibilisation et d'alphabétisation, des encadrements en techniques agricoles, et des sessions de formation en gestion coopérative sont organisés. Cette dynamique éducative met les producteurs et les responsables villageois sensiblement au même niveau d'information, renforce les capacités locales, et favorise la cohérence des activités de développement durable.
- **Gestion des ressources naturelles locales :** Des efforts sont fournis pour une meilleure gestion des ressources naturelles (points d'eau, forêts, protection de l'écosystème). La filière de coton bio-équitable se distingue par l'éloquence de ses résultats. Les paysans y utilisent des recettes agricoles (fumiers, plantes pièges, insecticides organiques) favorables à la production biologique de coton, à la préservation de la santé et de l'environnement. Par contre, dans la région de coton équitable, le respect des techniques agricoles recommandées se limite à

l'élimination systématique de certains engrains et pesticides chimiques, identifiés comme très nuisibles pour la préservation de la fertilité des champs et pour l'environnement. On y utilise des engrains et insecticides chimiques considérés comme "moins nuisibles", du fumier organique, des déchets d'animaux et de volaille.

- **Justice commerciale :** La justice commerciale est relative aux conditions équitables de la commercialisation du coton produit. Cela profite aux producteurs de coton, à leurs familles, à la coopérative et à la communauté tout entière. Les producteurs affirment qu'ils gagnent de loin mieux avec le commerce équitable qu'avec le commerce conventionnel. Les producteurs du coton bio-équitable ont énuméré les avantages financiers, sanitaires et hygiéniques de l'utilisation des fertilisants organiques. Ils sont convaincus qu'ils gagnent plus avec une moyenne de 600 kg par hectare que leurs collègues du programme de coton équitable qui produisent une moyenne d'une tonne sur la même surface et doivent payer des engrains chimiques.
  
- **Renforcement de la dynamique socioéconomique locale :** Il est visible dans les initiatives prises par les individus, les familles et les communautés et dans les investissements socioéconomiques des villages visités. Les producteurs sont unanimes pour dire que le commerce équitable du coton leur offre, pour la première fois, l'opportunité d'avoir une certaine autonomie financière. Ils sont nombreux à avoir généré assez de revenus pour améliorer les conditions de vie : scolarisation des enfants, construction de maisons familiales en tôles, achats de nouveaux habits, couvertures des dépenses en santé, achat de nouveau matériel agricole, achat de motos pour les déplacements, facilitation de la prise en charge des dépenses de différentes cérémonies sociales. À l'échelle communautaire, dans la zone de coton équitable, les primes équitables payées aux coopératives ont permis la réalisation de plusieurs infrastructures socioéconomiques: écoles, banques de céréales, puits à grand diamètre, aménagement de margelles de puits, forages, etc. Les coopératives y sont encadrées à avoir des programmes de développement et des plans d'investissement annuel. Par contre, dans la région de coton bio-équitable de Bougouni, les réalisations socioéconomiques sont plutôt rares. Cependant, les responsables du MOBIOM et de Helvetas-Mali y lanceront bientôt un vaste programme de sensibilisation, de formation et d'encadrement des coopératives en développement local.

Par ailleurs, dans les deux régions cotonnières, les femmes et les jeunes sont de plus en plus nombreux à fonder leurs champs de coton équitable. Certaines femmes sont membres de bureaux ou conseils d'administration des coopératives et des différents comités de gestion. Mais, l'épanouissement socioéconomique de la femme grâce au commerce équitable du coton est, sans nul doute, plus important dans la région de Bougouni que dans celle de Kita. Dans la zone de Bougouni, on trouve des femmes productrices de coton, récipiendaires des prix d'excellence offerts par Helvetas-Mali. Certaines achètent leurs équipements agricoles et constituent leurs cheptels. S'agissant des jeunes, ils sont de plus en plus convaincus que le commerce équitable du coton leur offre l'opportunité de se faire des revenus sur place. Informés des mésaventures de jeunes immigrants aux portes de l'Occident, ils se résolvent à tenter chez eux d'abord. Ils cultivent leurs champs individuels et gèrent les revenus selon leurs besoins.

#### *4.2. Faiblesses en développement durable*

Les faiblesses en développement durable relèvent surtout des pratiques de gouvernance démocratique en contexte de décentralisation politique et économique, et de gestion des activités de production et de commercialisation du coton : faible collaboration entre les coopératives de producteurs du coton équitable (ou bio-équitable) et les structures locales décentralisées et déconcentrées, poids des responsabilités socioéconomiques sur les coopératives, sentiment de frustration chez certains acteurs.

- **Faible collaboration entre les coopératives de producteurs du coton équitable (ou bio-équitable) et les structures décentralisées et déconcentrées des collectivités :** Partout où nous sommes passés, le coton équitable (ou bio-équitable) se révèle l'élément clé de l'économie locale, et les coopératives y constituent de véritables forces socioéconomiques. Ces atouts sont peu mis à profit par les élus locaux pour le développement des collectivités, et cela en dépit des possibilités d'alliances qu'offre le contexte de décentralisation. Les élus locaux collaborent peu avec les responsables de coopératives, les autorités publiques et les privés, pour la conception et la mise en œuvre des programmes de développement. Il y a une méfiance latente au sein des populations, y compris les membres des coopératives, par rapport aux politiciens généralement accusés de ne pas tenir parole. De même, les élus locaux manquent souvent d'initiatives pour

changer cette perception négative et établir une collaboration permanente avec les coopératives. En conséquence, très souvent les coopératives affrontent, seules, leurs difficultés socioéconomiques.

- **Poids des responsabilités socioéconomiques sur les coopératives :** La décentralisation politique et économique et la politique nationale de coopératives apparaissent comme de gros alibis utilisés à la fois par l'État et la CMDT pour se débarrasser, *de facto*, de certaines responsabilités socioéconomiques. Les coopératives se retrouvent ainsi avec plus de fardeaux qu'elles ne peuvent encore supporter, même avec les revenus générés grâce au commerce équitable du coton. Jusqu'au début des années 2000, la mission de la CMDT englobait la production et la commercialisation du coton, et également l'offre des services pour l'aménagement des bas-fonds, l'hydraulique villageoise, la réalisation des pistes rurales, la formation des producteurs, la gestion du terroir, la promotion du maraîchage. À la suite d'un recentrage de sa mission, depuis quelques années la CMDT ne s'occupe plus que du *système coton* : production et commercialisation du coton et promotion des cultures de rotation comme le mil, le sorgho, le maïs. Le reste des responsabilités socioéconomiques est revenu à l'État qui tarde à les assumer. En conséquence, les pistes se dégradent et les bas-fonds ne sont pas aménagés. Les coopératives, qui n'ont pas encore accumulé suffisamment de fonds, sont alors contraintes d'agir seules, tant bien que mal, dans les domaines de l'hydraulique villageoise, de l'alphabétisation, et bien d'autres.
- **Sentiment de frustration chez certains acteurs :** Un sentiment de frustration, découlant de facteurs liés au mauvais fonctionnement du réseau des partenaires, est présent sur le terrain. Il se révèle une véritable source de démotivation et pourrait entraver, à la longue, la poursuite des actions de développement durable. Quatre facteurs se distinguent : retards dans le paiement de l'argent du coton aux producteurs, difficultés pour les producteurs à avoir des crédits agricoles, conditions de travail difficiles pour des agents agricoles (non rémunérés pour les tâches supplémentaires en promotion du coton équitable), incapacité récurrente des programmes à satisfaire à l'ensemble des besoins des partenaires commerciaux en coton équitable et en coton bio-équitable.

#### *4.3. Proposition des pistes d'amélioration*

À partir des faiblesses relevées et des perspectives de libéralisation du secteur du coton et de privatisation de la compagnie malienne pour le développement de textiles, nous avons proposé quatre pistes d'amélioration : renforcer la collaboration entre coopératives, structures décentralisées et déconcentrées; renforcer les capacités locales (des responsables de coopératives et des producteurs) en gouvernance démocratique; diversifier les activités socioéconomiques promues dans les programmes; diversifier les marchés du coton équitable et du coton bio-équitable.

- **Renforcer la collaboration entre coopératives, structures décentralisées et déconcentrées :** Initier des cadres de collaboration inter coopérative, et de collaboration entre les coopératives, les structures locales décentralisées et déconcentrées; donner une forme structurée à ces cadres de collaboration et y viser des objectifs socioéconomiques pour lesquels différents partenaires s'engagent; les inscrire dans une réelle dynamique de développement durable des collectivités.
- **Renforcer les capacités locales (des responsables de coopératives et des producteurs) en gouvernance démocratique :** Afin de promouvoir le jeu démocratique dans les collectivités, poursuivre les campagnes de sensibilisation et de formation en mettant un accent sur les enjeux de la décentralisation politique et économique, la conception et la mise en œuvre de programmes de développement, le montage de projets, et la gestion participative des activités.
- **Diversifier les activités socioéconomiques promues dans les programmes :** Inclure des activités connexes à la production du coton, comme l'embouche bovine, la pêche et le maraîchage, dans le but de diversifier les sources de revenus des producteurs.
- **Diversifier les marchés du coton équitable et du coton bio-équitable :** Étendre le marché du coton équitable et du coton bio-équitable aux entrepreneurs nationaux, pour favoriser la création d'une certaine dynamique nationale du commerce équitable.

## **5. Perspectives de recherche**

Les filières de coton équitable et de coton bio-équitable au Mali, quoique vieilles de seulement deux à trois ans, se trouvent déjà à un tournant décisif de leur évolution en raison notamment de la future libéralisation du secteur du coton, et de la privatisation de la compagnie malienne pour le développement des textiles prévue en 2008. Les réformes nationales entamées pour préparer les producteurs à relever les éventuels défis laissent entrevoir trois aspects qu'il conviendrait d'étudier davantage: les développements en cours dans le mouvement coopératif, notamment dans les filières de coton équitable et de coton bio-équitable; la problématique de la certification dans le commerce équitable du coton; et les nouvelles techniques agricoles biologiques : évolution de la recherche, bouleversements agronomiques et socioéconomiques induits.

- Développements en cours dans le mouvement coopératif : cas des filières de coton équitable et de coton bio-équitable :** Les coopératives, nous l'avons vu, constituent la structure paysanne de base sur laquelle reposent les activités de production et de commercialisation du coton équitable. Elles sont aussi des actrices incontournables dans la conduite des actions de développement durable. Mieux, elles constituent le cheval de bataille de l'État pour faire face aux éventuels défis socioéconomiques que pourraient poser la libéralisation du secteur du coton et la privatisation de la CMDT.

Pour préparer les producteurs de coton à mieux relever ces défis, il existe une politique nationale qui se déroulera en trois étapes. La première étape est déjà en cours. Il s'agit d'étendre le mouvement coopératif à toutes les régions cotonnières. Il y aura des faîtières communales, régionales et une fédération nationale de coopératives. La deuxième est la filialisation des différents programmes de production de coton déjà en place. Elle sera donc celle de la création des filiales : de petites entités autonomes auxquelles on transférera des moyens et des pouvoirs. Ainsi, il y aura une filiale de coton équitable, une filiale de coton bio-équitable et une filiale de coton conventionnel. Chacune dans sa zone aura pour mission de prendre la relève de la CMDT dans la production, le transport et la commercialisation de son coton. Chaque filiale développera son expertise selon sa spécificité. La troisième étape consistera à créer une *interprofession du coton* qui permettra aux uns de recourir aux expertises des autres. Tout cela entraînera de

nouveaux développements et des changements qu'il conviendra d'étudier pour cerner le cas des filières de coton équitable et de coton bio-équitable.

- **Problématique de la certification en commerce équitable du coton au Mali :** Comme expliqué plus haut, les certifications (équitable et biologique) entraînent des frais dont le paiement incombe normalement à la coopérative ou à la faïtière. Pendant les deux premières années, exceptionnellement, ce sont les programmes de coton équitable et de coton bio-équitable, appuyés par les associations Max Havelaar, qui ont pris en charge les frais de certification : 1950000 FCFA (3000 Euros) pour la certification équitable et près de 400000 FCFA (500 Euros) pour la certification biologique. Mais cette responsabilité incombera aux coopératives et faïtières dans les prochaines années. Les coûts des frais de certification sont considérables et leur paiement pourrait occasionner des changements. Il serait donc important d'étudier davantage la problématique de la certification en abordant ses diverses dimensions : inspections, critères, dispositions prises dans les coopératives pour le paiement des frais, incidences des coûts, difficultés, limites et alternatives, etc.
- **Techniques agricoles biologiques : évolution de la recherche, bouleversements agronomiques et socioéconomiques induits :** Nous savons déjà que la promotion de l'agriculture biologique est plus importante dans le programme de coton bio-équitable que dans celui de coton équitable, où des intrants chimiques "moins nuisibles" sont encore utilisés dans les champs. Mais la présente étude ne nous a pas permis de comprendre les bouleversements provoqués par cette agriculture biologique, qui gagne de l'ampleur dans une région où les producteurs avaient déjà pris l'habitude d'utiliser des intrants chimiques. Des plantes pièges et des insecticides à base de produits naturels locaux (noix de *Neem*, huiles de *Koby* et de *Npéku*)<sup>7</sup> y sont déjà obtenus, et le responsable du programme de coton bio-équitable annonce de gros chantiers d'expérimentation pour les années à venir. Il s'agira donc de saisir les bouleversements (agronomiques, socioéconomiques, sanitaires) induits par la découverte, la conception ou l'adoption des nouvelles techniques agricoles biologiques.

---

<sup>7</sup> Le Neem est un arbre dont les noix sont très amères. Le mélange de la décoction obtenue à partir de ses noix avec les huiles de *Koby* et de *Npéku* donne un insecticide efficace pour protéger les cotonniers contre les insectes.

## **6. Conclusion**

Les deux filières de coton équitable et de coton bio-équitable au Mali, qui ne datent que de la campagne agricole de 2003-2004, présentent déjà de nombreux acquis en développement durable. Ces acquis reposent surtout sur la structuration des producteurs en coopératives et l'engagement des différents partenaires nationaux et étrangers du réseau du commerce équitable. De gros efforts restent cependant à faire pour créer une dynamique socioéconomique, où les responsables de coopératives, les élus locaux et les représentants des structures déconcentrées travaillent étroitement autour des actions de développement social, économique et environnemental, conçues et mises en œuvre selon les principes de décentralisation politique et économique.

Par ailleurs, les mutations politiques, agronomiques et socioéconomiques induites par les filières, la libéralisation annoncée du secteur du coton, et la privatisation prochaine de la compagnie malienne pour le développement de textiles ouvrent de nouvelles perspectives de recherche. Il conviendra d'étudier davantage les développements dans le mouvement coopératif en cours, la problématique des certifications biologique et équitable, et les changements (socioéconomiques, agronomiques) provoqués par l'application de nouvelles techniques d'agriculture biologique. Cela permettra, à notre avis, de mieux cerner la dynamique du développement durable occasionnée par le commerce équitable du coton dans les collectivités concernées.

## **7. Références**

Amehou, S. (2005). « Les négociations de juillet 2004, l'insertion du coton dans le dossier agricole et la mise en place du sous-comité du coton : conséquences et enjeux », dans Hazard, E. (dir.) (2005). *Négociations commerciales internationales et réduction de la pauvreté, le livre blanc sur le coton*, pp. 23-32, Études et recherches, n° 249, Enda éditions, Dakar.

Arteta, Stéphane (2003) « Comment les États-Unis mettent le Mali à genoux », dans *Le Nouvel Observateur*, 3-9 avril 2003, pp. 22-23.

Assogba, Y. (2000). *Gouvernance, économie sociale et développement durable en Afrique*, Cahiers de la Chaire de recherche du Canada en développement des collectivités, Série recherche, n° 16, Université du Québec à Hull

Cary, P. (2004). *Le commerce équitable, quelles théories pour quelles pratiques?*, L'Harmattan, Paris, France.

CMDT (non daté). *Charte sur la qualité du coton malien en commerce équitable*, Bamako, Mali, (document de travail).

Coméliau, L. N. Holec et J. P. Piéchaud (2002?). *Approche territoriale du développement durable : repères pour l'Agenda 21 local*, Paris, France.

Fairtrade Labelling Organisations International (non daté). *Standards du commerce équitable pour le coton*, Bamako, Mali, (document de travail de la CMDT).

Fairtrade Labelling Organisations International (non daté). *Contrat de producteur FLO*, Bamako, Mali, (document de travail de la CMDT).

Favreau, L. (2003). *Commerce équitable, économie sociale et mondialisation*, Cahiers de la Chaire de recherche du Canada en développement des collectivités (CRDC), Série conférences, n° 9, Université du Québec en Outaouais

Helvetas-Mali (2006). *Programme de promotion du coton biologique au Mali: rapport annuel d'activités 2005*, Bamako, Mali.

Helvetas-Mali (2005). *Programme de promotion du coton biologique au Mali: rapport annuel d'activités 2004*, Bamako, Mali.

Lathieyre, L. (2006). « Le coton de la colère», dans *Faim Développement Magazine (FDM)*, n° 211, mars, pp. 12-13.

Max Havelaar (2005). *Le coton équitable, première filière non alimentaire de Max Havelaar*, Belgique. Site : <http://www.maxhavelaarfrance.org>

Nahapétian, N. (2004). « Commerce équitable : de la morale dans le marché», dans *Alternatives économiques*, n° 225, mai, pp. 55-57.

Touré, M. (janvier 2004). *Présentation du commerce équitable*, Document destiné à l'information et à la sensibilisation des cadres CMDT et producteurs, Direction de la production agricole, Direction générale, CMDT, Bamako, (document de travail non publié).

Touré, M. (mars 2005). *Commerce équitable de coton au Mali, description du projet, choix des villages, résultats de la campagne test 2003-2004, perspectives pour la campagne 2004-2005*, Division commerce équitable, Direction générale, CMDT, Bamako, (document de travail non publié).

### Sites Internet utiles

- <http://www.fairtrade.net/>
- <http://www.helvetas-mali.org/>
- <http://www.reinhart.ch/>
- <http://www.maxhavelaarfrance.org>